

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Commune de Pessac - Site du Bourgailh - Avenant n°1 à la convention d'accès
et de gestion conclue entre la Communauté Urbaine et la Mairie de Pessac -
Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire d'un ensemble de parcelles cadastré AS4, 5, 6, CD 23, 24, 40, AV4, 11, 12, 13, 25, BZ9, 160, 161 sur la commune de Pessac dont cinq parcelles (AS4, AS5, AS6, CD 23 et CD24) constituent l'ancienne décharge. En vertu des arrêtés préfectoraux du 13 août 2002 et du 12 mai 2004, la CUB doit en assurer le suivi post exploitation selon quatre périmètres, assortis de servitudes d'utilité publique, et veiller au respect des prescriptions s'y rapportant.

La commune de Pessac a souhaité réaliser des aménagements dans le cadre d'un projet public intitulé "Forêt du Bourgailh". A cette fin, notre Etablissement public a signé le 26 mai 2005 une convention d'occupation au profit de la commune de Pessac, permettant à cette collectivité l'accès à certaines de ces parcelles.

Suite à cette convention, les différents travaux engagés sur le site de l'ancienne décharge ont montré la nécessité de mettre à jour les accords initiaux dans le respect de l'arrêté préfectoral du 12 mai 2004.

Aussi, une nouvelle convention a été actée par délibération du 11 février 2011 (échéance fixée au 31 décembre 2021 avec possibilité de reconduction par période de 5 ans).

Celle-ci énonce les obligations et contraintes attachées à chaque partie, relatives à l'accès, l'entretien et la gestion des parcelles notamment au sein des 4 périmètres définis dans l'arrêté du 12 mai 2004.

Par ailleurs, des travaux de plantations paysagères (plantations phase 2) ont été lancés par la CUB en 2009 sur 2 périmètres de l'ancienne décharge. Le marché de travaux de plantations (y compris d'entretien) arrivant à terme fin juin 2013, il s'agit de convenir avec la commune de Pessac des modalités de gestion et d'entretien de ces plantations à partir de juillet 2013, et dans le même temps de convenir également des modalités d'entretien des plantations paysagères effectuées en 2004-2005 (plantations phase 1).

Il apparaît donc nécessaire de conclure un avenant à la convention du 11 février 2011 afin de redistribuer les obligations entre parties en matière de gestion, d'entretien et d'arrosage des plantations paysagères, et d'alimentation en eau de la lagune.

Ainsi la proposition d'avenant jointe à la présente délibération prévoit :

- que les plantations conservées de la phase 1 (zones délimitées par la commune de Pessac) et les plantations de la phase 2 seront désormais entretenues par la commune de Pessac
- que la Communauté Urbaine de Bordeaux continue d'entretenir les zones situées à l'extérieur des plantations
- que la Communauté Urbaine de Bordeaux assure l'alimentation en eau de la lagune et l'arrosage des plantations de la phase 2 jusqu'au 31 décembre 2013 .Au delà de cette date, la commune de Pessac pourra décider d'en reprendre la gestion si elle le souhaite.

De ce fait, afin de permettre la bonne continuation du projet « Forêt du Bourgaillh », il apparaît souhaitable :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté préfectoral n° 12089-1 du 13 août 2002 actant la cessation d'activité de la décharge du Bourgaillh et prescrivant des mesures de suivi et de surveillance des lixiviats, du biogaz, des eaux souterraines et superficielles jusqu'au 31 décembre 2021,

VU l'arrêté préfectoral n° 12089-2 du 12 mai 2004 définissant les servitudes d'utilité publiques et les règles s'y appliquant,

VU la délibération n° 2011/0079 du 11 février 2011 relative à la Convention d'accès et de gestion conclue entre la Communauté Urbaine et la Mairie de Pessac.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Qu'il y a lieu d'assurer la pérennité du confinement de la décharge du Bourgaillh et permettre la surveillance de ce site afin de protéger l'environnement,

Que la fin du marché de travaux de plantations paysagères prévue fin juin 2013 nécessite de convenir avec la commune de Pessac les modalités futures de gestion et d'entretien de ces plantations (plantations phase 2) ainsi que celles effectuées en 2004-2005 (plantations phase 1).

DECIDE

Article 1 :

La convention d'accès et de gestion du site du Bourgailh est modifiée selon les termes de l'avenant n°1 joint en annexe.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention d'accès et de gestion du site du Bourgailh conclue avec la commune de Pessac

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 30 JUILLET 2013

M. DIDIER CAZABONNE